

Délibération du Comité Syndical



Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Plaineux

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Séance ordinaire du 25 mars 2024

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 25-03-09

Objet de la délibération :

CONSTITUTION DU DOSSIER DE
DUP AU TITRE DU CODE DE LA
SANTE PUBLIQUE POUR LES
FORAGES DE MARCLOPT ET

SAINT LAURENT LA CONCHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200801-20250324-CS25-03-09-D5

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

AUTORISATION DE SIGNATURE

Pour l'autorité compétente par délégation

DU MARCHE PROPOSE PAR LE

BUREAU D'ETUDE BURGEAP



Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PERCET Serge – Montrond les Bains

PHILIPPE Marie-France- Rivas

ROYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session

BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
- Trésorerie de Feurs
- BUREGAP

INTERET COMMUN

OBJET : CONSTITUTION DU DOSSIER DE DUP AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE POUR LES FORAGES DE MARCLOPT ET SAINT LAURENT LA CONCHE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PROPOSÉ PAR LE BUREAU D'ÉTUDE BURGEAP

Suite à la signature de la Convention d'Occupation du Domaine Public entre le SIVAP et la SAEME, de nouvelles ressources d'eau potable telles que les forages de Marclopt et Saint Laurent la Conche doivent être intégrés pour compenser la reconversion des forages Veange 2 et Grangeon.

Ces deux forages doivent faire l'objet d'un dossier unique.

Il est présenté, aux élus du Comité Syndical, l'offre du bureau d'étude BURGEAP d'un montant de 19 500 € HT pour réaliser le dossier DUP, pour approbation.

Les élus doivent autoriser M le Président à signer le marché.

Où et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✚ Acceptent l'offre du bureau d'étude BURGEAP d'un montant de 19 500 € Ht pour la réalisation du dossier DUP au titre du code de la santé publique pour les forages de Marclopt et Saint Laurent la Conche, telle qu'annexée,
- ✚ Autorisent Monsieur Président à signer l'offre.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT



Le Secrétaire de séance,
Pascal BERGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

